

SUMITOMO ELECTRIC Hartmetall GmbH - Succursale France

Parc Technologique, CE 2924 Lisses, 22 Rue du Bois Chaland, 91029 Evry Cedex, France

Téléphone: +33 16989 8383, Téléfax: +33 16086 2316, contactfr@SumitomoTool.com

Paiement :	30 jours fin de mois.
Sanctions contractuelles :	Le non-respect de paiement d'une facture ou d'un acompte entraînera : Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la Loi de modernisation de l'économie (LME) N°2008-776 du 4 août 2008, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40(quarante) euros.
Prix :	Tous les prix sont en Euro € et s'entendent unitaires et hors taxes.
T.V.A. :	En sus.
Frais de port :	Départ magasin.
Livraison :	Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et en cas d'avarie, manquant, etc..., d'exercer conformément à la loi son recours contre le transporteur.
Commandes :	Valeur minimum : 155 euros hors T.V.A. pour toute commande d'outillage SUMITOMO standard, tous produits confondus.
Plaquettes / accessoires :	<b>A commander suivant quantités indiquées sur les pages correspondantes.</b>
Outils brasés ISO :	Selon notre programme de stock, quantités minimum indiquées sur les pages correspondantes.
Stockage :	Article standard stocké.
Conditions de reprise/retour de matériel :	Tout retour de matériel doit faire l'objet d'un accord préalable entre le fournisseur et le Client. <b>Aucun retour ne sera accepté sans cet accord.</b>

## **Aucun retour ne sera accepté sans cet accord.**

- Nos offres n'impliquent aucun engagement définitif de livraison. Les marchandises en stock sont offertes sous réserve de vente entre temps. Pour les marchandises non stockées, l'inscription des commandes est subordonnée à l'acceptation des usines productrices. Les commandes remises directement, les engagements pris par nos agents, ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation de notre part.
  - Les cas fortuits et de force majeure, tels que : la guerre, les grèves, les contingentements, le manque de matière première, les accidents d'outillage ou toute autre cause entravant l'activité de l'usine fabricante, nous permettent de suspendre ou annuler tout ou partie des commandes sans donner droit à indemnité.
  - Les délais remis ne sont qu'indicatifs et approximatifs et les retards de livraison quelles qu'en soit la cause et l'importance ne peuvent donner droit à une indemnité quelconque.
  - Les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de livraison. Nous nous réservons donc la possibilité de modifier ceux stipulés dans nos offres et accusés de réception pour tenir compte des variations survenues entre temps dans les éléments qui les déterminent tels que : prix appliqués par les usines productrices, frais de transport, droits de douane, taxes et droits divers, cours du change, etc.
  - Toutes nos factures sont réglables à 30 jours fin de mois. Nos agents n'ont pas procuration pour encaisser les sommes qui nous sont dues.
  - Nos marchandises restent notre propriété exclusive, jusqu'à paiement intégral de nos factures conformément aux termes de la loi No. 80.335 du 12 mai 1980. Les dites marchandises ne pourront être cédées avant paiement à titre gratuit ou onéreux, qu'avec notre accord écrit.
  - De convention express et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :
    - L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).
    - L'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.
  - Les marchandises dont nous aurons reconnu la défectuosité seront à notre choix, remplacées gratuitement ou remboursées, ceci à l'exclusion de toute autre indemnité. Les marchandises rebutées nous seront retournées. Ne seront recevables que les réclamations formulées dans les 8 jours après réception de la marchandise.
  - Toute remise de commandes implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées, même par des stipulations contraires pouvant figurer sur le bon de commande d'un client ou dans ses conditions générales d'achat.
  - Sauf en cas de stipulations spéciales, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls des destinataires. Nos livraisons franco, nos traites et nos acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
- NOTA : Toute livraison défectueuse sera remplacée gratuitement sans donner droit à aucune indemnité de quelle que nature que ce soit.
- En cas de litige ou de contestations, le tribunal de commerce d' Evry est seul compétent nonobstant toute clause contraire de la partie adverse même en cas de pluralité du défendeur ou d'appel en garantie.